

## Après midi d'information



**Mardi 17 mai à 14 heures**

Foyer l'Ermitage  
Chemin des jeux de maï, 04300 Mane  
04 92 32 09 12  
ermitage4@wanadoo.fr

### **Protection juridique des majeurs** *Pour promouvoir la citoyenneté*

*Visant à protéger et à accompagner la personne en situation de fragilité en général, elle a pour finalité l'intérêt de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, l'autonomie de celle-ci. Elle est un devoir des familles et de la collectivité. Cf. Art 415. Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007*

**ENTREE LIBRE**

Accessible aux personnes, aux familles  
et aux professionnels